

“ instamment supplié Notre Saint Seigneur Pie IX, Souverain-Pon-  
 “ tife, d'étendre à toute l'Eglise l'Office et la Messe de Ste. Angèle  
 “ de Merici, fondatrice de la Congrégation de Ste. Ursule, afin que,  
 “ par son secours et ses mérites, le Seigneur daigne préserver le  
 “ sexe de la femme de toute tache et de toute erreur, et pour que sa  
 “ Ste. Eglise jouisse à jamais de la paix, après que les pièges que lui  
 “ tendent ses ennemis auront été écartés. D'après tous ces fidèles  
 “ exposés faits à Notre Très-Saint Seigneur par moi, soussigné, Se-  
 “ crétaire de la Congrégation des Rites, Sa Sainteté, par son Auto-  
 “ rité Apostolique, a ordonné qu'à l'avenir la fête de Ste. Angèle de  
 “ Merici, Vierge, se fera par l'Eglise Universelle, sous le rite double  
 “ mineur, avec l'Office et la Messe déjà accordés pour certains lieux.  
 “ 11e jour du mois de Juillet de l'année 1861.

“ (Signé,) C., EVEQUE D'OSTIE ET DE STE. RUFINE,  
 “ Card. PATRIZI, Préfet de la S. C. R.,

“ (Contresigné,) D. BARTOLINI, Secrétaire de la S. C. R.”

Ce décret doit, nos très-chers frères, vous faire compren-  
 dre de plus en plus combien la Sainte Eglise s'intéresse  
 vivement à la bonne éducation de vos enfants ; et tout ce  
 que vous devez faire pour entrer dans les intentions de  
 cette tendre Mère. Vous y voyez que le fruit de cette édu-  
 cation religieuse et bien soignée est de rendre vos enfants  
 utiles à la Société par la pureté de leurs mœurs, par leur  
 modestie et par leur amour du travail manuel. Vous y  
 remarquez que les ennemis de la Religion cherchent à  
 s'emparer de l'éducation de ces tendres enfants, afin de  
 pouvoir, en leur inspirant de fausses maximes, répandre  
 plus facilement leurs principes erronés dans le monde, au  
 grand danger du salut de leurs âmes. Vous avez là une  
 nouvelle preuve des soins de la divine Providence, pour  
 donner à vos familles l'inestimable avantage d'une bonne  
 éducation, en appelant à ce Ministère si difficile tant de  
 Saints et de Saintes, qui y ont consacré toute leur vie, et  
 qui ont institué ces ferventes Communautés qui, avec la  
 grâce de leur sainte vocation, ont conservé, dans le mon-  
 de, le dépôt sacré des bons principes, en formant les cœurs  
 à l'amour des vraies vertus. Telle fut entr'autres la gran-  
 de Sainte Angèle, qu'il est maintenant question d'honorer  
 sur nos autels. Telles furent, après elle, les Religieuses  
 Ursulines, qu'elle avait fondées, pour continuer sa Sainte  
 œuvre, dans le monde entier. On les vit arriver, avec nos